Bon de Réception

Quai : QUAI 48.

N° de Réception : VLP 1009268613

Activité : LIDL

Date de Réception :

Code fournisseur :

Réference : Flop S36 - D212.

Infos complémentaires à renseigner :

Info transporteur	
N° CMR:	049271
Type de camion :	Fourgon Tautliner
Immat tracteur :	GK 628 TX
Immat remorque :	GT 825 AM
N° de plomb :	F2271857.
Cable de TIR :	Oui Non

Type de palettes	Quantité
Palette Bois Europe	
Palette Bois 1/2 Europe	
Palette bleu CHEP	
Palette bleu 1/2 CHEP	
Palette Rouge LPR	
Palette Rouge 1/2 LPR	
Palette Plastique	
Palette 1/2 plastique	

Commentaires :

Opérateur	NOM
Du déchargement :	
De la réception :	21564

En cas de litige, merci d'appeler la responsable de dossier

Date Expédition	N° plomb avec "FR"	N° CMR	N° DR	N° de semaine retournée	Type retour	Sélection du camion à afficher	NB SUPPORT TOTAL
10/09/2026	FR2271657	49271	DR12	36	NFU	Camion 04	44

ACTUALISER LE TABLEAU | EFFACER LES DONNEES | ENVOI ID | ENVOI VLP

					Total :	9	8	6	3	0	0	1	0	0	14	3	0
Date Expédition	N° plomb	N° CMR	N° DR	Semaine retournée	N° magasin	EP Bois	EP CHEP	EP LPR	EP Plastique	Dussel Bois	Dussel Chep	Dussel LPR	Dussel Plastique	1/4 Palette Plastique	Autres EP	Autres Dussel	Commentaires
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	246	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	559	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	1334	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	2619	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	2742	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	2752	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	2969	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	2971	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3175	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3230	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3232	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3655	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	3748	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	4032	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	4076	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	4115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
09/09/2026	FR2271793	44192	DR12	36 - NFU	4270	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	

Observations :

Signature RDL Expédition LIDL	Signature Transporteur / Chauffeur		Date et Signature Destinataire

IDL
Herzog
HANIN
12.00

22 Route de la Montagne
44220 COUERON
☎ 02 40 38 08 15 - Fax 02 40 38 05 05
S.A.S. AU CAPITAL DE 4 000 000 € - R.C.S. NANTES
SIRET 795 329 580 00018 - APE 4941A
TVA FR 18 795 329 580

groupe mta

Objectif CO_2

DATE : 09/09/26

LETTRE DE VOITURE N° 049271

Document obligatoire pour tout contrat de transport de marchandises.

EXPÉDITEUR

NOM Plateforme LIDL

Adresse 71210 MONTCHANIN

Lieu de prise en charge 60A137

Arrivée le 09/09 à 11h25

Départ le 09/09 à 15h45

Réserves éventuelles du remettant VIR. 100926 8463

Nom, cachet & signature
LIDL
ZI Coriolis
1, Rue Eugène Herzog
71210 MONTCHANIN
Le

DESTINATAIRE

NOM Best

Adresse 77000 VAUX le PÉNIL

Lieu de livraison

Arrivée le à h

Départ le à h

Réserves éventuelles du destinataire

Reçu les marchandises ci-dessus en bon état d'emballage
Nom, cachet & signature
Le

FR LOGISTIQUE
45 rte de maincy
77 000 VAUX LE PENIL
SAS au capital de 100 000 €
Siret 838 813 341 00019 - RCS TOURS
TVA FR07 838813341

Marque & N° nombre	Nature de la marchandise	Poids brut total	Valeur déclarée
44 palettes total.		10T.	

Palettes	Chargées chez l'expéditeur	Rendues à l'expéditeur	Livrées au destinataire	Rendues par le destinataire	Non rendues / à reprendre

MARCHANDISES DANGEREUSES
L'expédition contient des matières dangereuses selon RTMDR/ADR. Déclaration jointe obligatoire. ☐ OUI ☒ NON

NOM ET ADRESSE DU DONNEUR D'ORDRE
Affrété Mahla TPS

NOM ET ADRESSE DU TRANSPORTEUR AFFRÉTÉ CHARGÉ DE LA LIVRAISON
ZI TA 1GR MANU
67980 HANGENHEIL

Immatriculation du véhicule	Immatriculation de la semi	Immatriculation du véhicule	Immatriculation de la semi
		GK 421 IX	GT 835 AM

DÉTAIL DES FRAIS	PORT DÛ
TRANSPORT	
SURTAXE LIVRAISON	
D' DE REMB. OU DÉB.	
DÉPÔT	
D' VALEUR DUE	
PRIX HORS T.V.A.	
T.V.A. 20 %	
MT REMBOURSEMENT	
MT DÉBOURSÉ	
TOTAL À PAYER en Euro	

Lorsque le montant de la T.V.A. n'est pas inclus, ce récépissé ne peut pas être utilisé pour l'application des dispositions de la loi n°66/10 du 16 janvier 1966.
* Rayer la mention inutile.

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT : Toute expédition implique de la part de l'expéditeur l'acceptation des conditions générales suivantes : La responsabilité du Transporteur, déterminée par les articles 103 et suivants du Code de commerce, est mise en jeu par la réception de l'objet de transport. Le Transporteur n'est pas le responsable des dommages, pertes ou avaries survenus aux marchandises par le cas de la force majeure, en raison du vice propre de la chose, du mauvais conditionnement ou de l'insuffisance des emballages. De convention expresse, la responsabilité du transporteur ne peut excéder : pour les envois de moins de 3 tonnes, 33 € par kilo de poids brut avec un maximum de 1000 € par palette ; pour des envois de 3 tonnes et plus, 20 € par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées, ou 3200 € par tonne et par envoi, sauf déclaration de valeur faite par l'expéditeur qui dans ce cas supportera les frais de débours d'assurance. Tous les frais d'enregistrement seront toujours à la charge de l'expéditeur. En cas d'expédition contre remboursement, la responsabilité du Transporteur ne serait pas engagée en cas de remise par le destinataire d'un chèque sans provision. L'expéditeur ou le destinataire supportera toutes conséquences d'une absence ou d'une inexactitude de déclaration relativement aux objets remis ainsi que celles consécutives à une absence ou une insuffisance de pièces exigées pour la circulation de certaines marchandises. Tous litiges nés de l'exécution de transport visé au présent document seront de la compétence exclusive des Tribunaux du Siège social du Transporteur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.